

26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES

Tél : 06 60 62 93 83 - Courriel : contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

Versailles Environnement et Initiative

<http://www.versaillesenvironnementinitiative.fr>

Projet de modification du PSMV de Versailles :AVIS complémentaire de l'association VEI

Cet avis complète l'avis manuscrit déjà déposé dans le registre après lecture du dossier sur place et ne s'y substitue pas.

Qualité et Forme de l'enquête publique.

La qualité des documents, des cartes, de compte-rendu, et la mise en ligne sont très appréciables. Ils constituent un grand progrès par rapport aux enquêtes précédentes.

Les documents du dossier papier sont plus nombreux. Le « powerpoint » est une pièce très claire, dommage qu'il ne soit pas en ligne. Il est dommage que les titres respectifs des documents ne permettent pas de mieux distinguer leur ordonnancement et leur chronologie ;

Champ et nature de l'enquête publique

Il s'agit encore une fois d'une modification partielle. Nous regrettons que la PSMV très ancien ne soit pas revu plus au fond, et de manière plus étendue ou au moins par zone pertinente. Pourquoi ?

D'abord cela finit par perdre son sens. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'une zone aussi vaste et exceptionnelle doit s'apprécier globalement et au vu d'un développement de la ville. Au fur et à mesure des modifications par petites touches, on oublie de se poser les vraies questions du territoire et pour le citoyen la signification devient anecdotique.

Ensuite cela permettrait de mieux apprécier *ensemble* l'aspect « sauvegarde » et l'aspect « mise en valeur ». On oublie trop souvent soit l'un soit l'autre lors de ces petites révisions, alors que c'est ce binôme équilibré qui permet de valoriser l'histoire tout en tenant compte du développement d'une zone ou d'un quartier.

On s'aperçoit souvent, très tard et parfois trop tard, qu'une parcelle est en mauvais état ou qu'elle va disparaître, et on modifie alors cette microzone pour la sauvegarder avec des formes et des raisons qui ne figurent que dans les dossiers : cela n'a qu'un intérêt limité et le riverain ne s'approprie rien ..

Suggestion pour le Cyrano

Si on protège l'endroit, qu'on y explique pourquoi, de manière visible sur place (:époque usages successifs etc)

Avis sur la modification des Carrés st Louis

La critique faite ci-dessus d'une approche trop parcellaire et trop limitée se décline pour la modification proposée des Carrés st Louis .

1/Certes c'est un ensemble historique dont la « sauvegarde » est réclamé depuis longtemps par les habitants notamment en conseil de quartier, du fait de leur état lamentable, mais le problème est aussi et surtout leur « remise en valeur ». Parce que le quartier n'est pas un musée, et que le lieu a constitué et pourrait à nouveau constituer avec la place st louis voisine un cœur *géographique* de quartier, peut-être même une « clef » dans le développement du quartier.

Aussi pour ces lieux, les simples modifications proposées de l'alignement d'arbres et de prescriptions visuelles attachées aux activités artisanales ne peuvent-elles s'apprécier sans un autre éclairage, qui est absent à la fois des propositions net des documents d'accompagnement : quelle est la mise en valeur prévue pour les Carrés st louis à cette occasion?

2/ L'histoire récente est la suivante : la place st louis, autrefois parking de surface, a été transformée en une place pavée superbe et glaciale à parking souterraindont le passif est si lourd(, construction non conforme, inondations, lourds dégâts, procès, et en conséquence tarifs élevés) que malgré son rachat par la ville, il est encore à moitié vide..Et du coup les fameux « Carrés » voisins ont été transformés en parkings de stationnement lugubres et sales..-a tarifs moins élevés.-

Il n'est pas du tout expliqué que la « sauvegarde » nécessaire pour ces Carrés, a un lien avec l'usage choquant qui en est fait depuis la rénovation de la place st louis, un usage pour 3 d'entre eux quasi exclusif de parking : polluant pour les beaux immeubles alentour, abimant les arbres probablement, et empêchant les usages de « vie » qui était leur autrefois, que ce soit au 18 e siècle mais aussi il y a 50 ans : les automobiles y ont remplacé les bancs, les jeux les rires, et les marchés.

3/ Ce stationnement interdit le plus souvent toute activité conviviale. or ces Carrés constituent aussi 4 petites places, à usage normalement de rencontre (aménités) ou de rassemblement (manifestations)..ET il n'y a en pas d'autres dans le quartier.

Seul le Carré au puits est resté vivant, devenu un square pour enfants- d'ailleurs parfois surchargé. Dans les autres Carrés, trop rarement on interdit provisoirement les voitures pour une manifestation installée, retrouvant ainsi une forme de leur empreinte « historique » ? Alors pourquoi ne pas faire vivre cette empreinte ? il y a faut donc des aménagements accueillants.(bancs points d'eau) et panneaux historiques

4/Les commerces qui y existent devraient tous avoir le droit et même la recommandation d'ouvrir leur porte arrière et de faire revivre les Carrés eux-mêmes, comme c'était sans doute le cas autrefois

Car ces activités ne s'exerçaient probablement pas seulement coté externe

5/On ne cite même pas les noms des Carrés, qui devaient bien avoir un sens : « a l'avoine », « a la terre » « au puits » « à la fontaine » ..Si c'est bien un ensemble, ils avaient tous un usage et vocation différenciée .il n'est pas expliqué au sein des propositions les aménagements précisément prévus, mais on a vaguement l'impression au regard des cartes que tout sera analogue, et symétrique s. Leur mise en valeur future, même harmonisée, ne devrait pas être réalisée de manière semblable : Autrefois chaque Carré avait un vocation aujourd'hui il devrait en être de même, en gardant une trace du passé, et ce serait plus attrayant..

C'est d'ailleurs ce qu'avait proposé le conseil de quartier dès 2011, à l'initiative d'un groupe de travail, après avoir fait des recherches d'archives sur ces lieux, et révisé leur histoire. ;

Concrètement, l'un des Carrés (à la Fontaine) est déjà assez joliment rénové mais le stationnement est passé de 70 voitures à 50, et il donne encore une image de parking. Il est trop tard ??

Le Carré au Puits, square très fréquenté sera utilement rénové, sans doute avec plus de lumière, et sans doute sans stationnement supplémentaire(. Merci pour les enfants.) Il serait pertinent d'y faire figurer la « mémoire de l'eau » en y mettant un point d'eau utile aux usagers du square et accompagné d'un commentaire sur le puits

Un troisième Carré dit « à la terre » est a vocation exclusive de parking, on pourrait y retrouver « de la terre » et des explications à ce sujet

Enfin le quatrième Carré « a l'avoine » est celui dont l'utilisation a déjà été légèrement modifiée à la demande des habitants (modeste piétonisation d'un bout de ruelle). Il possède un vieux passage vers la zone cathédrale. Il pourrait être enfin a cette occasion « achevé », en y supprimant tout stationnement central . Celui -ci gêne la vocation des petits restaurants installés. (Comment dîner plaisamment sur des terrasse a coté des voitures qui se garent !!). Il empêche aussi une disposition harmonieuse des jardinières de la ville.

Le parking st louis sous la place est situé juste a côté, il est accessible par le joli passage st louis, et il est a moitié vide. La Ville l'a racheté récemment : en rassurant les habitants s sur la sécurité et les tarifs, elle pourrait y reporter le stationnement, (le faire mieux connaître ,lui rendre son équilibre économique et favoriser les commerces voisins) et ainsi permettre la remise en valeur les Carrés eux- mêmes .

Ceux-ci constitueraient alors avec la Place sr louis (enfin reverdie ?) et l'église st louis, ainsi que le Potager, un ensemble piétonnier complémentaire ancien à la fois agréable et susceptible d'attirer des visiteurs .

Ne pas profiter de cette rénovation devenue nécessaire pour créer un renouvellement au moins partiel des usages des lieux, les resituer dans un ensemble plus vaste, , ce serait vraiment négliger une belle opportunité, sous -utiliser l'argent public.. négliger l'aspiration d'une partie des riverains, et faire perdre une chance de développement aux commerces de la zone déjà fort contraints par les exigences architecturales.

Règlement local de publicité

Il est encours de révision et proposé à la concertation. L'association VEI a travaillé sur le sujet de l'affichage et estime que les propositions de limitation s a 2 m2 dans le secteur sauvegardé sont correctes . Mais réclame qu'on maintienne une limitation de la densité du mobilier urbain dans le RLP (et donc pour le marché à venir) et que 'lon procède à une harmonisation de l'ensemble des visuels du secteur (signalétique, mobilier, directionnels divers ,devenus un peu anarchiques)

Suppression occasionnelle de « dents creuses »

Si comme l'indique monsieur l'architecte des bâtiments de France il s'agit seulement d'harmoniser des hauteurs de façades, sans détruire des ilots verts, cette mesure est intéressante.

Signature

Anne Boisroux- JAY

Pour l'association VEI, rédigé le 12 avril 2016